

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 25 octobre 2022

Date de la convocation: 19/10/2022

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean BYKENS à 18 h 00

Présents : 6

Présents : Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 8

Représentés: Delphine FEUILLADE BRIERE, Emmanuel VERILHAC

Secrétaire de séance:
Valentin BESNIER

Excusés:

Absents: Emilie MALEYSSON

Objet: Révision du tarif du gîte d'étape à compter du 1er janvier 2023 - DE_2022_49

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir le tarif du gîte d'étape à compter du 1^{er} janvier 2023 de la manière suivante :

- Du 1^{er} février au 31 octobre : 15 euros par personne pour la nuitée
- Du 1^{er} novembre au 31 décembre : 17 euros par personne pour la nuitée (deux nuits minimum)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la révision des tarifs à compter du 1er janvier 2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE

